

ABR ARCHITECTURE-Urbanisme
Mme Félicie Bedore
Avenue des Combattants, 92
1470 Genappe

AVIS ARCHEOLOGIQUE PREALABLE SUR GRAND PROJET

Objet : Wavre, boulevard de l'Europe, 100 – première phase de transformation de la zone thématique « Festival World » au sein du parc d'attraction Walibi Belgium

L'Agence wallonne du Patrimoine,

Vu le Code wallon du Patrimoine (ci-après : « le CoPat »), l'article D.62 ;

Considérant la demande d'avis archéologique préalable introduite par ABR ARCHITECTURE-Urbanisme et datée du 16 avril 2026 ;

Considérant que le grand projet tel que décrit dans la demande d'avis porte sur la transformation de la zone thématique « Festival World » au sein du parc d'attraction Walibi Belgium (démolition et reconstruction de bâtiments, adaptation et extension de l'attraction, aménagement des abords et voiries) ;

Considérant que le périmètre concerné par le grand projet n'est pas situé dans le périmètre de la carte archéologique ;

Considérant qu'il ressort de l'analyse du contexte archéologique et des actes et travaux projetés qu'il n'est pas opportun et adéquat d'imposer la réalisation d'opération archéologique dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet ;

Au regard de l'ensemble des motifs précités, l'Agence wallonne du Patrimoine n'impose pas la réalisation d'opération archéologique préalable ou concomitamment à la réalisation du grand projet pour lequel l'avis préalable a été sollicité.

○ **Que devez-vous faire en cas de découverte fortuite ?**

Malgré cet avis, nous vous rappelons que si vous découvrez des biens archéologiques lors des travaux, **vous devez le signaler à l'AWaP et à votre Commune dans les 3 jours ouvrables**. Vous pouvez contacter l'AWaP par mail ou par téléphone. Vous trouverez nos coordonnées en bas de cette lettre.

Si vous découvrez un bien archéologique sans en avertir l'AWaP, cela constitue une infraction patrimoniale. Vous risquez des poursuites.

○ **Avez-vous une question ?**

Mes services, et moi-même, sommes à votre disposition pour toute question ou pour tout complément d'information. Vous trouverez nos coordonnées en bas de cette lettre.

Recevez, Madame Bedore, nos salutations distinguées.



Lambert JANNES
Directeur



DIRECTION

Agence wallonne du Patrimoine (AWaP)
Direction opérationnelle Zone Centre
Rue de la Brigade Piron, 3
B-5100 Jambes
Tél. : +32 (0)81/33.21.87
Mail : zonecentre@awap.be

VOTRE GESTIONNAIRE

Gaëlle DUMONT (agent traitant)
Archéologue
Tél. : 010/23.12.02 ; 0479/86.60.68
Mail : gaelle.dumont@awap.be

REFERENCES

Vos références :
Nos références : AWAP/DZC/LJ/GD/GP-BW-2026-018
Ref mon espace : 1567640-728097
Mentionnez nos références chaque fois que vous nous contactez.

ANNEXE

➤ /

CADRE LEGAL

➤ Code wallon du Patrimoine : articles D.69, R.69-1, D.73 et R.73-1.

Pour toute réclamation portant sur la qualité de nos services, veuillez introduire une plainte :
<http://www.wallonie.be/fr/introduire-une-plainte-spw>.

Pour toute réclamation portant sur le traitement de votre plainte par le SPW, veuillez contacter
le Médiateur : www.le-mediateur.be.